

Restrictions d'usage de l'eau



Le 22 juin 2022, le préfet du Val-d'Oise avait pris un arrêté qui restreignait certains usages de l'eau pour 47 communes du département.

Depuis, l'état de sécheresse des cours d'eau Val-d'Oise s'est généralisé sur tout le Val-d'Oise. Par conséquent, un nouvel arrêté abrogeant le précédent est pris à compter du 22 juillet.

L'ensemble du département du Val-d'Oise est déclaré en alerte.

▼ Contenu

Par ailleurs, l'ensemble de la population peut s'informer des restrictions d'usage de l'eau en cours en consultant le site internet PROPLUVIA à l'adresse suivante :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

► Documents